



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité
et du conseil juridique

AFFAIRE SUIVIE PAR P. GARÇAULT
TÉLÉPHONE 02.38.81.42.15
COURRIEL pascal.garcault@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE I:\BCLC\JAMENAGEMENT\PEB\AERODROME ST DENIS DE
L'HOTEL\RÉUNION 7_09_2017\COMPTE RENDU MODIFIÉ EN 2018.ODT

ORLÉANS, LE 21 AOÛT 2018

**Compte-rendu modifié de la réunion de la commission consultative
de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel
Jeudi 7 septembre 2017 suite à la demande de l'association ADRAS**

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel s'est réunie le jeudi 7 septembre 2017 à 15h00 à l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel, sous la présidence de Mme Nathalie HAZOUMÉ-COSTENOBLE secrétaire générale adjointe de la préfecture du Loiret.

Etaient présents :

Au titre des **représentants des professions aéronautiques** :

- M. Jean-François VASSAL, directeur du SMAEDAOL
- M. Mikaël KOLUBAKO, pilote instructeur
- M. Jean-Philippe MEYER, pilote et gérant de la société AVIOR
- M. Frédéric CHESNEAU, pilote et gérant de la société SKY BOX

Au titre des **représentants des collectivités locales** :

- Mme Florence GALZIN, maire de Châteauneuf sur Loire et représentant le conseil départemental du Loiret
- M. Jean-Claude NAIZONDARD, maire de Vitry aux Loges
- M. Arnaud MARTIN, adjoint au maire de St Denis de l'Hôtel
- Mme Bernadette ROUSSEAU, conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

Au titre des **représentants des associations** :

- M. Antoine ARNODIN, président de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel (ADRAS)
- Mme Anne-Joëlle LEGOURD, présidente de l'association Le Carillon de Combreaux
- M. Xavier VAVASSEUR, ADRAS

Au titre des **représentants de l'administration** :

- Mme Sandrine MAIGRE, direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest
- M. Didier BRILL, direction départementale des territoires
- M. Pascal GARÇAULT, préfecture du Loiret

Mme Hazoumé-Costenoble remercie les représentants de l'aérodrome d'accueillir la commission sur le site de Saint Denis de l'Hôtel puis remercie également les participants. Elle demande si le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint et aucun propos liminaire n'étant exposé, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

- approbation du compte rendu de la réunion du 15 juin 2016
- bilan 2016 et perspectives 2017
- questions diverses.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juin 2016

La présidente précise que le compte rendu de la réunion du 15 juin 2016 a été transmis l'année dernière aux participants ; elle propose qu'il soit soumis au vote de la commission .

L'ensemble des participants votent pour son adoption en l'état excepté Mme Legourd et MM Vavasseur et Arnodin qui expliquent qu'une partie de leurs remarques n'ont pas été retransmises fidèlement et demandent à ce que les prochains compte-rendus soient plus précis.

M. Vavasseur demande que son courrier adressé au préfet le 5 juillet 2015 soit annexé au compte-rendu du 15 juin 2016.

Le compte rendu de la réunion du 15 juin 2016 est approuvé (trois voix contre). Il comportera en annexe le courrier de M. Vavasseur.

2 - Bilan 2016 et perspectives 2017

M. Vassal commente les statistiques de trafic de l'aéroport et les variations entre 2015 et 2016 : hausse de mouvements privés, commerciaux, parachutisme et militaires et baisse de mouvements planeurs et affaire (soit une baisse de 2795 passagers). Les vols de nuit sont en constante augmentation depuis 2011 (28) pour atteindre 42 en 2016.

M. Arnodin rappelle que l'ADRAS avait demandé que les vols de nuit soient réservés au sanitaire et non aux vols commerciaux.

M. Vassal précise qu'il s'agit bien de vols sanitaires ou d'urgence.

M. Arnodin demande pourquoi les documents ne sont pas mis à disposition sur le site internet.

M. Vassal annonce qu'un nouveau site internet plus convivial est en cours de création. Il précise que le nombre de missions maintenant dévolues à l'aérodrome a fortement augmenté sans effectif supplémentaire. Par exemple, suite à la baisse des effectifs de la DGAC (de 14 à 3) et au transfert de compétence, l'aérodrome est désormais saisi pour des autorisations d'urbanisme, les protocoles drones, les panneaux photovoltaïques, les lâchés de lanternes etc autrefois instruits par les services de l'État.

M. Arnodin fait part de son inquiétude pour la sécurité des riverains dans ces conditions de surcharge de travail.

M. Vassal rassure M. Arnodin en précisant que la priorité absolue est la sécurité des utilisateurs de l'aérodrome et des riverains. Les activités de l'aérodrome sont encadrées par la DGAC qui procède à 7 audits par an. Les audits portent sur les infrastructures, la piste, le pétrole, les pompiers etc. L'aérodrome a obtenu la certification pour la prestation de la navigation aérienne (délivrée par la DGAC) ce qui démontre que les normes sont bien respectées.

M. Arnodin demande si un AFIS (un agent AFIS assure les services d'information de vol et d'alerte sur un aérodrome) est présent à chaque mouvement.

Mme Maigre répond qu'un agent AFIS est présent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h00 et le week-end sur demande. Ces informations sont disponibles sur le site internet SIA (Service de l'Information Aéronautique). Mme Maigre rassure M. Arnodin sur le service de l'aéroport du Loiret qui a un haut niveau de sécurité et de compétence.

M. Vassal aborde les perspectives 2017 basées sur le thème des mises aux normes. Après l'harmonisation des licences en 2008, la mise à jour des acquis des pilotes, contrôleurs et personnels se poursuit. Des formations sont prévues cette année : langage aéronautique en anglais et spécialisation aéroportuaire pour les pompiers. De plus, les normes européennes d'atterrissage nécessitent des travaux. Ainsi, une piste de 1000m doit prévoir 30 % de piste en + pour un atterrissage dans de bonnes conditions et 60 % de + en cas de pluie.

Ainsi un ATR42 « sans ABS » ne peut plus atterrir à St Denis de l'Hôtel ce qui représente une perte de clients. Les élus ont décidé de maintenir la capacité d'accueil de l'aérodrome en prévoyant un allongement de la piste de 208m.

Mme Legourd est surprise que ces travaux en cours ne fassent l'objet d'une information qu'aujourd'hui et demande si une autorisation d'urbanisme était nécessaire. Elle émet des doutes quant à la légalité de cette opération.

Mme Hazoumé-Costenoble précise que ces travaux ont fait l'objet d'une saisine des services de l'État pour une évaluation environnementale au titre du cas par cas. Un arrêté en date du 24 mars 2017 a informé le demandeur que le projet était dispensé d'évaluation environnementale. Cet arrêté prévoit également qu'un dossier loi sur l'eau soit déposé.

M. Brill indique que les travaux ne nécessitent pas d'autorisation d'urbanisme et que le cas par cas a été instruit dans le respect des prescriptions administratives.

Mme Hazoumé-Costenoble informe la commission que les services de l'État ont constaté que le dossier loi sur l'eau n'a pas été déposé et qu'une visite sur place a donné lieu à un constat notifié au président du SMAEDAOL.

M. Arnodin déplore que les membres de la commission n'aient pas été informés de ce projet. Il regrette que, d'une façon générale, l'aérodrome ne soit pas dans une dynamique de transparence.

Mme Legourd a obtenu une copie de l'arrêté du 24 mars 2017, puis a appris que le dossier loi sur l'eau prescrit par l'arrêté n'avait pas été déposé et demande la raison du commencement des travaux.

M. Brill indique que le 6 septembre 2017 un courrier du préfet au président du SMAEDAOL lui a signifié les manquements au titre de la loi sur l'eau suite à la visite des agents de la DDT. Le dossier est en cours de complétude.

M. Arnodin souhaite que les travaux soient arrêtés et demande quelle serait la sanction à la suite de l'infraction. Il demande pourquoi, dans le formulaire du cas par cas, la case « drainage » n'a pas été cochée et que la case « revêtements drainants » l'a été.

M. Vassal répond que pour ce projet le SMAEDAOL a choisi un cabinet spécialisé, lequel s'est adjoint les conseils d'un bureau spécialisé en environnement et en développement durable. M. Vassal pense que l'État et la société en charge des travaux ont une lecture différente des textes réglementaires qui ont fait l'objet de modifications récemment.

Mme Legourd lit un extrait de l'arrêté du 24 mars 2017 et demande comment la décision de dispense a été prise.

M. Brill explique que la DREAL est indépendante sur ce sujet et que ses services disposent de toutes les compétences requises.

Mme Hazoumé-Costenoble rappelle que l'État a fait son travail : un constat a été fait et suite sera donnée par appréciation de la réaction du SMAEDAOL. Elle justifie l'objectif des travaux : la mise aux normes européennes et la perspective d'une montée en puissance au bénéfice du bassin d'activité départemental.

Mme Legourd ne comprend pas comment, alors que la DDT avait affirmé qu'on ne pouvait plus agrandir l'aérodrome, puissent encore être réalisés travaux comme ceux qui ont abouti à l'appellation « aéroport ».

M. Meyer appelle l'attention de Mme Legourd sur le point de vue des utilisateurs de l'aérodrome. Les mises aux normes sont essentielles pour les utilisateurs qui souhaitent bénéficier de conditions de sécurité optimales. Il affirme que les derniers investissements ont contribué à la réduction des nuisances sonores par exemple en supprimant le passage au-dessus de Fay aux Loges.

M. Arnodin demande si les plans d'exposition aux bruits et de servitudes aéronautiques (PEB et PSA) sont à jour.

Mme Maigre confirme que les PEB et PSA seront révisés après les travaux puisqu'ils sont associés à la longueur de la piste et au trafic attendu. Ils le seront courant 2019.

Mme Legourd revient sur des travaux antérieurs qui ont coûté 4 millions d'euros et demande les conditions du changement de dénomination d'aérodrome en aéroport.

M. Vassal explique que les aérodromes et les aéroports sont tous des aérodromes pour l'administration. Dès lors qu'il y a un terminal (ou aérogare) accueillant des passagers pour vols commerciaux payants, il devient aéroport ce qui est le cas depuis 1988 pour St Denis de l'Hôtel.

Mme Maigre précise sa catégorie : 2B

Mme Legourd revient sur l'allongement de la piste précédent à 1392m pour accueillir l'ATR 42

Mme Hazoumé-Costenoble s'interroge sur les questions soulevées par les associations de riverains qui relèvent de spécialistes et s'écartent de l'objectif de la réunion.

Mme Legourd souhaite montrer que cette infrastructure qui avait pour premier objectif l'aviation de loisirs est devenue, par les décisions du conseil départemental, une entreprise commerciale avec un trafic important qui crée des nuisances environnementales.

Mme Hazoumé-Costenoble se félicite que le sujet de l'environnement soit abordé et demande quelles sont les atteintes particulières qui méritent d'être relevées par la commission.

M. Arnodin explique que les travaux en cours inquiètent les riverains. De plus, les affirmations décrites dans le formulaire du cas par cas sont différentes de la réalité en particulier sur les raisons de l'allongement de la piste. M. Arnodin déplore que cette situation soit le résultat d'un manque cruel de communication du SMAEDAOL envers les membres de la commission.

M. Meyer rappelle que l'allongement correspond aux nouvelles normes et non à une volonté d'augmenter le trafic.

M. Vassal démontre que les travaux ont pour objectif d'améliorer les conditions d'atterrissage. A une certaine époque la piste devait faire 1392m. Aujourd'hui les normes européennes imposent d'agrandir la piste.

Puisque cet agrandissement est possible sur le terrain, le SMAEDAOL a donc déposé une demande d'autorisation environnementale au cas par cas, comme le prévoit la réglementation.

M. Meyer revient sur les problèmes de communication soulignés par plusieurs membres de la commission et propose d'organiser une réunion d'information sur la technique de pilotage.

Mme Galzin explique que les investissements présentés et entrepris ont pour objectif de pérenniser l'activité de l'aérodrome en garantissant une sécurité optimale aux utilisateurs et riverains et de répondre aux normes imposées. L'aérodrome est un outil de développement du territoire et la responsabilité du département est de le faire fonctionner correctement.

Mme Legourd émet des doutes quant à la rentabilité de l'aérodrome et souhaite au nom des riverains, savoir quelles mesures ont été prises au regard de la sécurité publique, des menaces terroristes et du devenir de l'aéroport.

M. Naizondard fait remarquer qu'en abordant ces questions de cette façon, les riverains risquent d'être d'inquiétés plutôt que rassurés.

Mme Hazoumé-Costenoble revient sur les sujets qui concernent cette commission : les problèmes d'environnement.

Mme Legourd regrette qu'au fil du temps on observe un grignotage du site par les différents travaux entrepris. Elle cite une étude sur les coûts des aérodromes.

M. Arnodin aborde le risque de voir des appareils lourds et plus bruyants.

Mme Galzin demande communication de l'étude citée par Mme Legourd. Après vérification, Mme Galzin annonce que l'étude date de 2006 et qu'en cas d'application des conclusions de cette étude, une mise à jour serait nécessaire.

Mme Hazoumé-Costenoble conclut la réunion en notant la proposition d'une réunion d'information proposée par les pilotes présents à cette commission et en salue l'initiative. Elle remarque que les problèmes environnementaux abordés ne nécessitent pas d'investigation particulière puisqu'ils ne dépassent pas les normes. Elle annonce que les administrations d'État suivront de près le porté à connaissance demandé dans l'arrêté susmentionné, qui a déjà été envoyé par le SMAEDAOL à la DDT.

Mme Legourd demande les dates de début et de fin des travaux ainsi que leur montant.

M. Vassal répond qu'ils ont débuté le 27 juillet et qu'ils seront terminés en octobre par la pose de l'enrobé dès que les conditions climatiques le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 16h30.

**Le préfet,
pour le préfet,
et par délégation,
le secrétaire général**

Stéphane BRUNOT

Liste des membres titulaires de la Commission Consultative de l'Environnement
de l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel

- Monsieur Jean-François VASSAL
Directeur du SMAEDAOL
- Monsieur Mickaël KOLUBAKO
Pilote instructeur
- Monsieur Jean-Philippe MEYER
Pilote et gérant de société AVIOR
- Monsieur Frédéric CHESNEAU
Pilote et gérant de société SKY BOX
- Monsieur Jean-Pierre GARNIER
Vice-président du SMAEDAOL
- Mme Bernadette ROUSSEAU
Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire
- M. Arnauld MARTIN
adjoint au maire Saint Denis de l'Hôtel
- Monsieur Jean-Claude NAIZONDARD
Maire de Vitry aux Loges
- Madame Anne BESNIER
Vice présidente du Conseil régional du Centre
- Monsieur Gérard MALBO
Conseiller départemental
- Monsieur Antoine ARNODIN
Président de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel (ADRAS)
- Monsieur Xavier VAVASSEUR
Association de défense des riverains de l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel (ADRAS)
- Madame Anne-Joëlle LEGOURD
Présidente de l'association "Le Carillon de Combreux"
- Monsieur Eric PIGNON
Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie de Fay aux Loges (AREC)

**Modifications du compte-rendu de la réunion de la commission consultative
de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel
du jeudi 7 septembre 2017**

Les modifications ci-dessous seront annexées au compte-rendu initial.

Page 2 sous le titre : 1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juin 2016

Ancienne rédaction :

L'ensemble des participants votent pour son adoption en l'état excepté Mme Legourd et M. Arnodin qui expliquent qu'une partie de leurs remarques n'ont pas été retransmises fidèlement et demandent à ce que les prochains compte-rendus soient plus précis.

Le compte rendu de la réunion du 15 juin 2016 est approuvé (deux voix contre)

Nouvelle rédaction :

L'ensemble des participants votent pour son adoption en l'état excepté Mme Legourd et MM Vavasseur et Arnodin qui expliquent qu'une partie de leurs remarques n'ont pas été retransmises fidèlement et demandent à ce que les prochains compte-rendus soient plus précis.

Le compte rendu de la réunion du 15 juin 2016 est approuvé (trois voix contre)

Page 3 sous le titre : 2 - Bilan 2016 et perspectives 2017

Ancienne rédaction :

M. Arnodin souhaite que les travaux soient arrêtés. Il demande pourquoi, dans le formulaire du cas par cas, la case « drainage » n'a pas été cochée et que la case « revêtements drainants » l'a été.

Nouvelle rédaction :

M. Vavasseur souhaite que les travaux soient arrêtés et demande quelle serait la sanction à la suite de l'infraction. Il demande également pourquoi, dans le formulaire du cas par cas, la case « drainage » n'a pas été cochée et que la case « revêtements drainants » l'a été.

Page 4 sous le titre : 2 - Bilan 2016 et perspectives 2017

Ancienne rédaction :

M. Vavasseur demande si les plans d'exposition aux bruits et de servitudes aéronautiques (PEB et PSA) sont à jour.

Nouvelle rédaction :

M. Arnodin demande si les plans d'exposition aux bruits et de servitudes aéronautiques (PEB et PSA) sont à jour.

Page 5 sous le titre : 2 - Bilan 2016 et perspectives 2017

Est ajoutée la phrase suivante : La lettre ci-jointe adressée à M. le préfet par M. Vavasseur en date du 5 juillet 2015 est annexée au compte-rendu du 15 juin 2016.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité
et du conseil juridique

LE PREFET DU LOIRET

à

AFFAIRE SUIVIE PAR PASCAL GARÇAULT
TÉLÉPHONE 02.38.81.42.15
COURRIEL PASCAL.GARCAULT@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE I:\BCL\AMENAGEMENT\PEB\AERODROME ST
DENIS DE L'HOTEL\REUNION_2018\CONVOCAATION MEMBRES.ODT

**Mesdames et Messieurs les membres
de la commission consultative
de l'environnement de l'aérodrome
de Saint Denis de l'Hôtel**

(liste des destinataires ci-jointe)

ORLÉANS, LE 12 SEPTEMBRE 2018

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A 13452

OBJET : Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel.

P. J. : Modifications au compte-rendu de 2017.
Compte-rendu de 2017 modifié

Je vous informe que la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel se réunira le :

**mercredi 19 septembre 2018 à 14h30
à la préfecture du Loiret
181 rue de Bourgogne à ORLÉANS
Salle MARET**

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- approbation du compte-rendu de la réunion du 07 septembre 2017 modifié,
- bilan de l'année écoulée et perspectives 2018,
- questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion ou de vous y faire représenter.

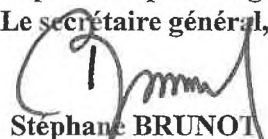
Pour une bonne organisation de la réunion, je vous invite à me confirmer **avant le mercredi 12 septembre 2018**, à l'aide de l'imprimé ci-joint, votre participation ou celle de votre représentant.

Dans l'hypothèse où vous-même ou votre suppléant ne pourriez participer à cette

réunion, vous avez la possibilité de donner mandat à un autre membre de la commission, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif. Toutefois, j'appelle votre attention sur le fait que nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Par ailleurs, suite à l'envoi du compte-rendu de la réunion de la commission de 2017, l'association de défense des riverains de l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel (ADRAS) a demandé que des modifications soient apportées au document. Vous trouverez donc en pièce-jointe les modifications qui vous seront proposées lors de la prochaine réunion de la commission.

**Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,**



Stéphane BRUNOT